

INSERTION PROFESSIONNELLE APRÈS UNE THÈSE AU SEIN DE L'ED 270

N.B.: Informations extraites du site <https://www.orientation.ch/dyn/show/>

Après une thèse en théologie :

- Recherche et enseignement

Les diplômés et les diplômées en théologie peuvent aussi se consacrer à la recherche et à l'enseignement à l'université. Une carrière scientifique est plus facilement accessible en théologie que dans les autres filières des sciences humaines et sociales, car le nombre de postes d'assistant-e-s y est proportionnellement plus élevé.

N.B. : l'enseignement de la théologie dans le domaine public n'existe en France qu'à l'Université de Strasbourg.

- Service pastoral

Actuellement, environ la moitié des théologiens et des théologiennes travaillent dans le domaine ecclésiastique en tant que pasteur-e, prêtre, assistant-e pastoral-e ou responsable d'une communauté. On constate globalement un recul de l'importance des Églises pour l'emploi des diplômé-e-s en théologie. Dans les églises protestantes réformées et catholiques chrétiennes, tous les ministères sont ouverts aux femmes et aux hommes. Dans l'église catholique romaine, en revanche, la prêtrise reste exclusivement réservée aux hommes, qui doivent rester célibataires.

- Autres domaines d'activité

De plus en plus de diplômés et diplômées en théologie embrassent une profession en dehors du milieu paroissial. Avec une formation complémentaire, ils et elles peuvent travailler alors dans l'enseignement, la formation d'adultes, la formation continue, en milieu social ou scolaire, pour un service de presse religieux ou des éditions théologiques, etc.

Après une thèse en sciences religieuses :

- Enseignement et recherche

La carrière universitaire était jusqu'ici la perspective professionnelle principale pour les diplômés et les diplômées en sciences des religions. Mais avec l'intérêt croissant pour cette discipline et le développement de l'offre d'études, la question des perspectives professionnelles se pose de façon plus aiguë pour les étudiant-e-s de cette filière. Les chances de faire une carrière universitaire en sciences des religions sont donc plus limitées qu'auparavant.

- Associations, organisations et secteur social

Le rapport à la religion en Suisse et en Europe occidentale en général a radicalement changé. Les sciences des religions ont gagné en importance. Les personnes au bénéfice de connaissances approfondies en matière de mentalités culturelles et religieuses peuvent les mettre à profit dans des domaines d'activité interculturels tels que des organisations humanitaires et non gouvernementales ONG, les Nations Unies ONU ou encore des œuvres d'entraide comme la Croix-Rouge suisse CRS.

Les diplômé-e-s en sciences des religions trouvent également des emplois dans le secteur social: ils et elles peuvent par exemple travailler comme conseillers et conseillères auprès de bureaux de conseil pour les questions religieuses, les conflits liés aux cultures ou l'intégration des personnes migrantes. Ces spécialistes peuvent également enseigner dans le cadre de la formation continue des diplomates, des enseignant-e-s, du personnel soignant ou auprès d'entreprises internationales, ainsi que dans des institutions de formation d'adultes comme les universités populaires. Un diplôme dans une haute école pédagogique est nécessaire pour enseigner dans une école secondaire, professionnelle, de culture générale ou de maturité.

- Autres domaines d'activité

Comme pour les diplômé-e-s d'autres branches des sciences humaines, différentes fonctions dans la communication, la médiation et la recherche sont accessibles aux diplômé-e-s des sciences de la religion. Les médias, l'édition, les bibliothèques, les musées ou encore l'administration publique offrent des possibilités d'emploi. Des débouchés existent en outre dans le domaine de l'animation culturelle ou du tourisme, notamment comme guide touristique.

Après une thèse en droit canonique :

- Enseignement et recherche

Cette discipline permet de se consacrer à la recherche et à l'enseignement dans des établissements supérieurs publics ou privés.

N.B. : l'enseignement du droit canonique dans le domaine public n'existe en France qu'à l'Université de Strasbourg.

- Administration de l'Église

Auprès des chancelleries, officialités, activités de conseil juridique et canonique.

- Secteur public ou privé

Auprès des administrations publiques, associations, organismes internationaux ONGs, en tant qu'assistant ou consultant juridique.